



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25891
7 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 JUIN 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte, reçu par télécopie, d'une lettre datée du 3 juin 1993, adressée à S. E. M. Don Juan Antonio Yañez-Barnuevo, Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour le mois de juin, par S. E. M. Tofik Gassymov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV

ANNEXE

[Original : russe]

Lettre datée du 3 juin 1993, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le Ministre des affaires
étrangères de l'Azerbaïdjan

La République azerbaïdjanaise s'est félicitée de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 822 (1993), y voyant un progrès sérieux et décisif de la communauté internationale qui refuse de se résigner à la violation flagrante de la souveraineté azerbaïdjanaise par la République d'Arménie. Cette résolution, où était exigé le retrait des troupes des forces occupant les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, a fait comprendre sans ambiguïté à la partie arménienne, qui avait lancé un défi cynique à l'ensemble de la communauté internationale, que ses actions contre l'Azerbaïdjan étaient inacceptables et inadmissibles. Cette résolution a également fait naître dans nos coeurs l'optimisme et l'espoir de voir reprendre rapidement le processus de négociation de Minsk, trahissement interrompu par l'agression arménienne et l'occupation de Kelbadjar, de Latchiny et d'autres districts azerbaïdjanaïses. La République azerbaïdjanaïse, qui a activement lancé avec d'autres les pourparlers dans le cadre de la CSCE, est reconnaissante au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU d'avoir soutenu ses efforts de paix au Groupe de Minsk.

Je tiens pourtant à marquer mon extrême inquiétude devant la situation actuelle. Il s'est écoulé tout juste un mois depuis l'adoption de la résolution 822, mais à notre grand regret et à notre grande déception, les mesures prises par l'Azerbaïdjan, en coopération avec les autres pays qui participent au Groupe de Minsk, n'ont pas abouti au résultat souhaité.

Les efforts déployés par trois pays - les Etats-Unis, la Russie et la Turquie - pour traduire dans les faits leur initiative, qui permettait de faire appliquer progressivement les décisions du Conseil de sécurité et de reprendre le processus de Minsk, ont été bloqués par le refus de la partie arménienne.

A deux reprises, les 6 et 26 mai, l'Azerbaïdjan, animé du désir de faire prévaloir une solution pacifique au problème de l'occupation, a donné son accord à la liste de mesures urgentes proposée par les trois pays, malgré certains aspects peu satisfaisants de celle-ci. Or, les deux fois, la partie arménienne a rejeté l'occasion qui lui était offerte de sortir de l'impasse où elle s'était jetée. Je ne peux pas non plus passer sous silence le fait que le cessez-le-feu unilatéral proclamé par l'Azerbaïdjan à compter du 24 mai, a été violé de manière patente par des tirs en direction des districts azerbaïdjanaïses de Sadarak (Nakhitchevan) et de Fissouline.

Les intentions de l'Arménie sont claires et évidentes. S'étant constitué sur le territoire de l'Azerbaïdjan une base militaire puissante, et ayant par l'invasion et l'occupation incessantes de nouvelles zones de l'Azerbaïdjan renforcé sa position, la partie arménienne, ayant recours à divers prétextes, conditions et autres stratagèmes et tirant parti de la faiblesse manifeste des mécanismes de la CSCE, fait traîner les choses en longueur, mettant à profit le temps ainsi gagné pour renforcer ses positions militaires et préserver le statu quo.

/...

Ces échecs et atermoiements créent un vide dangereux. Je dois aussi noter que les compromis auxquels peut recourir l'Azerbaïdjan ne sont pas illimités.

Nous rendons hommage aux efforts des Etats-Unis, de la Russie et de la Turquie, de même qu'au Président du Groupe de Minsk, qui ont recherché un mode d'application "pacifique" de la résolution 822. Mais il y a là une tendance dangereuse à mener des pourparlers sur des décisions déjà négociées et adoptées au Conseil de sécurité, dont l'application est obligatoire pour toutes les parties. C'est là un terrain dangereux, où risque de s'enliser la résolution 822, alors que les problèmes auxquels elle a trait ne peuvent attendre. Je ne fonde guère d'espoirs non plus sur la prochaine rencontre à Rome de médiateurs dont les deux rencontres précédentes ont été un fiasco.

Bien des coups ont déjà été portés au fragile processus de règlement pacifique, et le suivant risque d'anéantir le peu qui avait été obtenu.

Un règlement politique exclut les activités militaires, mais non pas le recours aux pressions et à la force.

Il m'apparaît que la situation exige une intervention du Conseil de sécurité, qui a décidé dans sa résolution 822 de demeurer activement saisi de la question et a prié le Secrétaire général d'évaluer la situation dans la région. Il est indispensable de prendre des mesures urgentes pour faire appliquer la résolution 822, revenir à la situation antérieure à l'occupation de Kelbadjar et donner à la CSCE la possibilité de poursuivre le processus entamé.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République azerbaïdjanaise

(Signé) Tofik GASSYMOV
